

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19**Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°32/2025****Date de la convocation du Comité syndical** : deux décembre deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : huit décembre deux mille vingt-cinq**Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Philippe MARTIN, David SOULIE, David RODRIGUES, Noël LAFOURCADE, Pascale BONICEL, Rémi ANDRÉ, Jean-Paul ITIER, Alain RAYNALDY, Didier VIGOUROUX, Hélène CONSTANS, Christine VERLAGUET, Hubert FONTAINE, Didier BOUCHET, CASTANIER

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Christine CARRARA (DDT Aveyron), Morgane CURNAC (COPAGE), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR, Lydia COULOMB (SMLD)

Secrétaire de séance :**Ajournement de la séance**

Le quorum n'étant pas réuni et conformément à l'article L2121-17 du CGCT,

LE PRESIDENT,

- **AJOURNE ET REPORTE** la séance au Mercredi 17 décembre 2025 à 10h au cours de laquelle le Comité syndical délibérera sans condition de quorum.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.***Acte rendu exécutoire**

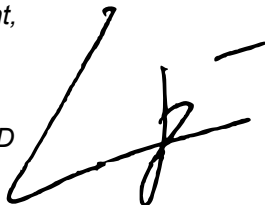
après dépôt en Préfecture, le 8 décembre 2025

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue, le 8 décembre 2025

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD

